



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/52/12
14 novembre 1997

Cinquante-deuxième session
Point 157 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/52/L.17)]

52/12. Rénover l'Organisation des Nations Unies: un programme de réformes

L'Assemblée générale,

Se déclarant résolue à renforcer le rôle, les capacités et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et à en améliorer ainsi le fonctionnement afin qu'elle puisse réaliser toutes ses potentialités, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, et mieux répondre aux besoins et aspirations des États Membres,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général, en date du 14 juillet 1997, intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies: un programme de réformes»¹,

Ayant examiné les décisions exposées dans le rapport du Secrétaire général intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies: un programme de réformes» et dans ses additifs², de même que les explications concernant ce rapport³ et la déclaration faite par le Secrétaire général le 4 novembre 1997 lors des consultations officielles à participation non limitée de la séance plénière⁴,

Tenant compte de son règlement intérieur et du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Organisation,

1. *Salue* les efforts et les initiatives du Secrétaire général visant à réformer l'Organisation des Nations Unies;

¹ A/51/950.

² A/51/950 et Add.1 à 6.

³ A/52/584.

⁴ A/52/585.

2. *Engage* le Secrétaire général, lorsqu'il appliquera les décisions exposées dans son rapport, à tenir dûment compte des vues et observations exprimées par les États Membres et les groupes d'États Membres, notamment dans leurs communications⁵;

3. *Souligne* que les décisions devront être appliquées dans le plein respect des directives, décisions et résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier le plan à moyen terme pour la période 1998-2001⁶;

4. *Note* que le rapport du Secrétaire général en date du 11 septembre 1997⁷ sera examiné en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999⁸;

5. *Décide* que les incidences que les décisions pourraient avoir sur les programmes seront examinées en même temps que les recommandations correspondantes;

6. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-troisième session, un rapport sur l'application des décisions exposées dans son rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies: un programme de réformes»;

7. *Décide* de poursuivre l'examen du rapport du Secrétaire général intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies: un programme de réformes».

49^e séance plénière
12 novembre 1997

⁵ A/52/661, A/52/662, A/52/663 et A/52/664.

⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément n° 6 (A/51/6/Rev.1 et Corr.1).*

⁷ A/52/303 et Corr.1.

⁸ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 6 (A/52/6/Rev.1), vol. I et II.*